

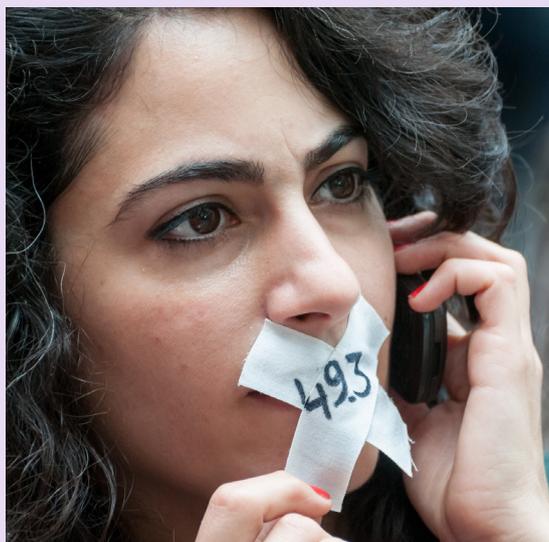
N° 142

F.S.U 93
infos

juin 2016

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

Projet de loi travail : plus que jamais, c'est non !



Patrice Leclerc / photothèque du mouvement social

Mardi 14 juin

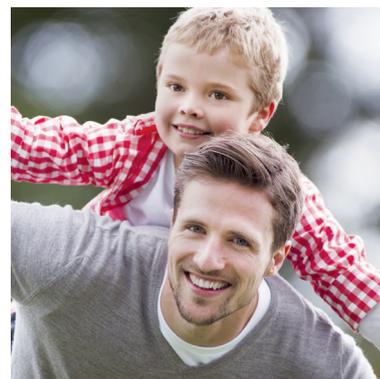
*Grève interprofessionnelle,
manifestation nationale à Paris :
13h - Place d'Italie - Invalides*

Votation citoyenne

(voir pages 8 et 9)

*Dès maintenant, remplissez le questionnaire
en dernière page de ce bulletin,
et retournez-le, déposez-le, à la FSU93.
Reproduisez-le et, faites remplir massivement*

**JEUNES
ENSEIGNANTS**



Crédits photos : Gettyimages - Thinkstock.

**POUR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
ET VOTRE PRÉVOYANCE, CUMULEZ
LES AVANTAGES.**

- 20 %

POUR LES MOINS DE 30 ANS

0€

À AVANCER

**3 MOIS
OFFERTS⁽¹⁾**

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE

ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES

MELUN – PARIS QUARTIER LATIN PARIS HAUSSMANN

PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

0 820 099 989 Service 0,12 € / min + prix appel

(1) Offre valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat Assurance Santé ou d'un contrat Plan Prévoyance CME ou des deux contrats, jusqu'au 31 décembre 2015 et réservée aux stagiaires de l'Education nationale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34, rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A. et de ACM VIE S.A., entreprises régies par le code des assurances.

2 - FSU 93 - N°142 - juin 2016

Poursuivre la mobilisation jusqu'au retrait !

La loi travail est l'aboutissement d'un quinquennat anti-social, qui aura fait passer de l'ANI au Macron, du Macron à la loi travail des patrons ! Avec pour motivation faire disparaître les fondamentaux de la protection sociale et servir une mondialisation au service du capitalisme. La première violence aujourd'hui c'est ce gouvernement. La violence d'un régime qui ruine l'espoir populaire, et qui veut rendre plus concurrentiels les salariés en abaissant leurs droits.

La loi travail que le gouvernement veut imposer est la contre-réforme la plus grave de ces dernières années. La pierre angulaire de ce texte, c'est l'idée que la relation de subordination existant entre un salarié et son patron tend à devenir obsolète avec l'évolution du travail et du salariat. Nous ne sommes pas dupes : l'auto-entrepreneuriat, le télé-travail, ou l'ubérisation de quelques secteurs, ne changent rien à la donne. Le salarié reste à la merci du patron, s'il n'est pas protégé par des garanties collectives encadrées par la loi, garanties permettant des recours .

Le code du travail a été construit au travers de nombreuses luttes, parfois dramatiques, depuis 150 ans, pour compenser cette subordination. À l'inverse du droit civil qui ne considère que des individus supposés égaux, le code du travail reconnaît l'existence de droits collectifs, négociés et/ou régis par la loi selon une hiérarchie des normes protectrices. C'est de ces conquêtes ouvrières dont le patronat et gouvernement veulent se débarrasser !

La loi Travail c'est le dynamitage du Code du travail, des Conventions collectives, et demain, des statuts dans la fonction publique. Mais son rejet massif à plus de 70% par l'opinion, par le syndicalisme de transformation sociale et par la gauche non libérale, donne lieu, depuis plusieurs mois à un véritable réveil social.

Majoritairement, les salariés, les jeunes, les privés d'emploi, les retraités, ont compris que : « La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ! ».

Nous avons choisi de lutter pour défendre les principes fondateurs de la solidarité collective et gagner de nouveaux droits sociaux pour les salariés.

Ne nous y trompons pas ! Un gouvernement minoritaire dans l'opinion et à l'assemblée, qui ferme le débat parlementaire à peine entamé avec le 49-3, nous envoie le message que les droits sociaux et la démocratie n'ont plus droit de cité.

L'agression gouvernementale est rude mais soyons fiers de notre engagement dans ce combat, soyons fiers de renouer avec les grandes luttes et résistances du mouvement ouvrier. La majorité, la démocratie et la modernité sont du côté de ceux qui luttent pour la défense et l'extension des droits sociaux !

Nous sommes majoritaires. Nous sommes la démocratie. Nous sommes la modernité. Alors, sans état d'âme, amplifions nos mobilisations jusqu'au retrait de cette loi par la participation massive à la votation citoyenne organisée par l'intersyndicale, et la journée de grève et de manifestation nationale du 14 juin !

*Didier Broch
Secrétaire général*



Congrès départemental du SNUipp-FSU 93

Un moment intense d'élaboration collective !

91 collègues de toutes les villes du département ont participé au congrès départemental du SNUipp-FSU de Seine-Saint-Denis, les 18 et 19 mai 2016.

Plus du tiers des congressistes n'avaient jamais participé à ce moment important de la vie syndicale, qui a lieu tous les trois ans, et où nous prenons le temps d'actualiser ensemble nos mandats, notre corps revendicatif.

Le congrès s'est déroulé autour d'un axe principal, qui est l'identité professionnelle du 1er degré.

On ne peut pas faire le bilan de la refondation sans revenir sur les conséquences, pour le 1er degré, du quinquennat précédent (2007-2012) : à la suppression de 80 000 postes, qui a notamment démantelé les RASED, se sont ajoutées la suppression complète de la formation initiale, et la mise en œuvre de programmes reposant sur une conception mécaniste et rétrograde des apprentissages. Dans ce contexte de régression, la réforme Darcos a eu aussi pour conséquence, avec l'annualisation des 108h hors présence des élèves, de rendre la concertation de plus en plus difficile à organiser. L'identité professionnelle des enseignants du 1er degré, qui repose sur l'élaboration collective en conseil des maîtres, a été profondément mise à mal.

Le gouvernement suivant, qui avait pourtant déclaré « la priorité au primaire », n'a absolument pas mesuré l'état réel de l'école. Les créations de postes sont restées complètement en-deçà des besoins ; effectifs, remplacement, RASED : aucune amélioration ne s'est concrétisée dans les classes. Et au-delà des moyens, la réforme des rythmes a achevé de désorganiser la vie des écoles.

Dans le thème 1, le congrès du SNUipp de Seine-Saint-Denis a adopté à 96,88 % un certain nombre de mandats que nous porterons au congrès national de Rodez en juin :

« Le SNUipp-FSU choisit de s'engager dans une campagne de renforcement d'une identité professionnelle du 1er degré mise à mal, pour renouer avec la dynamique pédagogique collective et pour que les enseignants reprennent la main sur leur métier. »

De nombreux échanges ont eu lieu, et des amendements ont été écrits, sur toutes les revendications qui peuvent contribuer à renforcer cette



identité professionnelle du 1er degré, avec ses ressources et ses richesses spécifiques, en opposition à une évolution qui tend plutôt vers une « secondarisation » du primaire en ce moment :

- gestion du 1er degré qui ne doit pas s'organiser autour du chef d'établissement du collège de réseau (thème 2);
- rôle des directeurs-trices : « L'identité professionnelle du 1er degré repose notamment sur cette organisation non hiérarchique à l'échelle de l'école. Le-la directeur-trice anime un collectif de travail, qui doit produire aussi bien des choix d'organisation de l'école qu'une réflexion pédagogique collective. » (thème 2) ;
- augmentation de salaire pour tous les PE plutôt que multiplication de l'indemnitaire (thème 3).

Dans le second degré, les « tuteurs » des stagiaires sont des enseignants sans qualification supplémentaire. Pour le 1er degré, nous avons écrit que « l'apport théorique et l'analyse de la pratique sont indispensables à la construction de compétences professionnelles. Les PEMF, DEA et CPC, titulaires du diplôme de formateur (le CAFIPEMF), accompagnent les futurs enseignants et doivent être associés à la conception et à l'élaboration des plans et maquettes de formation » (thème 1).

La contribution de plusieurs invités a enrichi nos débats.

Marie-Jo Aymard, vice-présidente des DDEN du 93 reviendra pour un débat sur la laïcité ; Hugo Pontais nous a proposé que le SNEP-FSU 93 et le SNUipp-FSU 93 organisent ensemble l'an prochain une journée sur l'EPS à l'école primaire.

L'intervention de Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU (syndicat national des inspecteurs), a alimenté la réflexion sur l'évaluation des enseignants.

La participation de Mathieu Logothétis, secrétaire départemental du SNES-FSU 93 a nourri notre réflexion sur le cycle 3 notamment.

(suite page 6)

Avancer vers de nouvelles organisations de l'école, pour renforcer l'identité professionnelle du 1er degré (extraits)

Pour le SNUipp-FSU, permettre aux élèves de mieux apprendre suppose une transformation du système éducatif. Celle-ci passe par une rupture avec les empilements de réformes qui font perdre le sens du métier et alourdissent le travail des enseignant-es et par une amélioration des conditions de scolarisation des élèves. Il s'agit de transformer le métier d'enseignant-e en dépassant l'équation « un maître, une classe », et développer tous les leviers qui permettent aux enseignants de se constituer en collectif de travail.

Le SNUipp-FSU revendique :

- Le « plus de maîtres que de classes » doit concerner toutes les écoles pour permettre aux enseignant-es de sortir de l'isolement et de construire des collectifs de travail indispensables pour que soient élaborées des réponses professionnelles efficaces... L'originalité du concept des « maîtres + », c'est qu'on propose d'abord de nouvelles ressources plutôt que d'imposer de nouvelles contraintes. Le « maître supplémentaire » dans une équipe, avec notamment la co-intervention dans la classe, permet des « prises de risques » dans la conception et la mise en œuvre de séquences pédagogiques, innovantes et ambitieuses. Ce dispositif doit être défini comme une modalité de l'évolution de la professionnalité enseignante.
- la polyvalence du maître doit s'enrichir de la polyvalence d'équipe... Des formations d'équipes doivent dynamiser les échanges, les apports mutuels de connaissances et de savoir-faire entre enseignants.
- La baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves afin de répondre aux exigences d'une société qui assigne à l'école toujours plus de missions sans lui donner les moyens de les assurer. En tout premier lieu, cela passe par :
 - la suppression sèche des APC et donc la baisse immédiate du temps de travail des enseignants de 36h par an.
 - Une baisse importante des effectifs des classes (par des créations de postes et les ouvertures de classes correspondantes) : le « mieux d'école » passe résolument par moins d'élèves par classe.
 - La création des postes de PDMQDC (au moins un par école maternelle et élémentaire), sans profilage.
 - La création des postes de remplaçants et de RASED nécessaires.
 - une généralisation à toutes les écoles des dispositifs actuels de concertation des REP+, qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur redonner le pouvoir d'agir. Cette généralisation doit permettre rapidement la baisse du temps d'enseignement à 21+3.
 - un plan ambitieux de recrutement et de formation initiale et continue et de revalorisation du métier enseignant. Le travail en équipe doit être intégré à la formation initiale, et la formation d'équipe doit être une des modalités possibles d'une formation continue renforcée, accessible chaque année.
 - Le-la directeur-trice d'école doit pouvoir jouer pleinement son rôle d'animateur de la réflexion pédagogique collective, notamment grâce à la simplification des tâches administratives et à la formation nécessaire.
 - Le temps de concertation doit être réintégré à l'emploi du temps régulier des écoles (un mercredi matin ou un samedi matin sur trois par exemple).

Sur ce sujet, nous avons adopté le texte suivant : « *La mise en place du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) tend à dénaturer les missions et les statuts des personnels et à alourdir leur charge de travail. C'est pourquoi le SNUipp-FSU refuse le principe d'un cycle à cheval sur 2 degrés, tel qu'il est réglementé par le ministère et demande la création d'un cycle 3 : CM1 et CM2* » ;

« *Le SNUipp-FSU demande que :*

- *la présidence du conseil école-collège soit assurée à parité du 1er et du 2nd degré par des membres de l'équipe enseignante du conseil.*
- *des moyens (crédits, HSE) soient attribués au fonctionnement du CEC.*

Le conseil école-collège doit renforcer la continuité pédagogique entre l'école et le collège, la liaison CM2-6ème doit rester un axe prioritaire du CEC. »

Mais impossible de reproduire ici tous les sujets travaillés au cours de ce congrès : école inclusive, droits des personnels à la mobilité (permutations) et au temps partiel, mesures pour rendre le métier attractif dans les académies déficitaires...

Une constante est à retenir : ce que nos jeunes collègues, participant pour la première fois à ces travaux, ont découvert, c'est le principe de la synthèse, que nous avons fait vivre tout au long de nos débats. La synthèse, ce n'est pas le « plus petit dénominateur commun », c'est la volonté de pousser la discussion suffisamment loin pour parvenir, au final, à des positionnements dans lesquels la quasi-totalité des participants se retrouvent, condition indispensable pour que ces mandats soient ensuite portés par toutes et tous de manière dynamique. Ainsi, les thèmes 2 et 3 ont été adoptés par 100% des voix, et le thème 4 par 98,15% des voix.

Les 8 déléguées qui se rendront au congrès national du SNUipp à Rodez, du 6 au 10 juin 2016, pourront porter fièrement les mandats de la Seine-Saint-Denis.

Rachel Schneider
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 93

SNES - FSU: **Mettre en échec les politiques régressives**

Depuis la présentation du projet de loi Travail, les collègues ont pu ressentir une certaine déception devant l'abandon apparent des luttes sur les questions sectorielles comme la réforme du collègue. Pourtant, tous les appels du SNES-FSU sur la dernière période ont eu un objectif simple : mettre en échec les politiques régressives menées par les pouvoirs publics.

Face à la loi Travail, le SNES-FSU a réorienté l'ensemble de ses mobilisations pour prendre part aux luttes contre la loi travail.

En janvier dernier, l'ensemble du second degré se mobilisait dans une grève majoritaire contre la réforme du collègue et pour une revalorisation des salaires. Le SNES-FSU avait prévu de participer à une nouvelle action sur les salaires le 22 mars et de lancer fin mars un mouvement de grève reconductible sur les collèges. Or, la présentation durant les congés de février par le gouvernement de la loi Travail a bouleversé l'agenda social.

Depuis la première action de grève du 9 mars, les mobilisations se sont enchaînées, à l'appel d'une intersyndicale nationale regroupant la CGT, FO, Solidaires, l'UNEF et l'UNL, et bien sûr la FSU. Les collègues du second degré y ont participé à des degrés divers, avec des mobilisations plus fortes les 31 mars et 19 mai. Le SNES-FSU a appelé à chaque fois les collègues à se rendre en manifestation.

En effet, l'inversion de la hiérarchie des normes représente un grave danger pour les fonctionnaires. Alors que la réforme du collègue accroît encore l'autonomie des établissements, comment ne peut-on pas imaginer, dans un futur proche, un gouvernement proposer que les normes soient fixées dans chaque établissement par des accords directs entre le chef d'établissement et les représentants des personnels ? La menace sur notre statut national est évidente. Pourquoi ne pourrait-on pas dire qu'on doit adapter le statut à chaque établissement, alors qu'on le ferait pour les CDI dans chaque entreprise ?

Alors que le conflit sur la loi Travail occupe les médias, les mobilisations se poursuivent dans le département sur l'éducation.

Malgré tout, les collègues n'ont pas abandonné leurs autres revendications, qui découlent toutes des mêmes politiques. Comme la loi Travail, la réforme du collègue vise à déréglementer en faisant disparaître le cadre national, en donnant des pouvoirs élargis au chef d'établissement et en s'appuyant sur les « situations locales ».

Même si les actions de grève visibles ont cessé, suite aux mobilisations sur la loi Travail, les collègues restent fortement opposés à cette réforme. Dans les établissements, les formations disciplinaires se poursuivent, mais les inspecteurs se montrent de plus en plus modérés sur les modalités de mise en œuvre de la réforme. Les chefs d'établissement se montrent moins offensifs. Cependant, les luttes doivent continuer, car la réforme est toujours là. Le SNES-FSU Créteil avait appelé les collègues à se regrouper à Stalingrad le 19 mai pour demander l'abrogation. D'autres actions seront proposées lors des journées de fin d'année et bien évidemment à la rentrée.

Des mobilisations se sont aussi produites, sur le département, dans plusieurs établissements. Trois lycées (Eugénie Cotton, Jean Rostand et Voillaume) ont fait grève pour protester contre l'arrêt de financement des Contrats Uniques d'Insertion par le Conseil régional, obtenant pour certains des reclassements. D'autres ont protesté contre les manques de moyens comme le collège Jean Moulin de Montreuil. Des mobilisations ont eu lieu pour des problèmes de relations avec la hiérarchie (Prévert à Noisy-le-Sec, Descartes à Tremblay, Jean Zay à Aulnay). Enfin, un mouvement d'AED s'est engagé sur Aulnay et Sevran. Toutes ces actions marquent la dégradation continue du système éducatif dans notre département et illustre aussi la volonté des collègues et des parents de se battre pour un plan de rattrapage et de développement de l'éducation en Seine-Saint-Denis.

Le rôle du SNES-FSU : informer les collègues et les mobiliser, contre toutes les politiques régressives, pour le système éducatif et le progrès social.

La question de l'articulation de ces luttes est posée. Le rôle d'une grande organisation comme le SNES-FSU est de permettre aux collègues de faire les liens entre toutes ces politiques, de s'organiser et de se battre pour obtenir la satisfaction des revendications.

Le SNES-FSU 93 a continué à soutenir et à relayer toutes les luttes dans l'éducation. Le 7 juin, il réunit ses S1 pour débattre des stratégies les plus pertinentes à mener pour mobiliser les collègues et gagner. Il se tournera ensuite très rapidement vers ses adhérent-e-s.

Le SNES-FSU 93 appellera les collègues à se mobiliser massivement, à être en grève et à manifester le mardi 14 juin contre la loi Travail. Il revendiquera par la même occasion, de nouveau, l'abrogation de la réforme du collègue et le plan de développement de l'éducation dont notre département a tant besoin.

Mathieu Logothetis

L'EPS dans la refondation de l'Ecole ne s'appliquera pas en Seine St Denis !

Rupture culturelle du contrat entre le MEN et les collèges du 93 : Vers des programmes Alternatifs...

La réforme du collège, passée en force pour couper l'herbe sous le pied des organisations syndicales et imposer sa vision aux enseignants, est l'outil de communication et démagogique du ministère de l'Education Nationale depuis déjà un an. Les profs d'EPS, mais avec eux leurs collègues du premier et second degré et les parents ne peuvent pas croire au miracle de l'autonomie des établissements pour leurs élèves. Pas en Seine Saint-Denis ! Et ce n'est pas avec un peu plus de moyen que tout sera réglé dans le cadre de cette réforme qui est davantage politique que pédagogique. La question des moyens aurait pu fonctionner sur la réforme de l'éducation prioritaire, en élargissant la liste des établissements et en proposant de réels temps libérés de concertation entre collègues. En ce qui concerne la réforme du collège, et les programmes et le brevet qui vont avec, nous entrons à grands pas dans le dangereux jeu du socle commun, nivelant le système éducatif par le bas !

Si les horaires officiels d'EPS sont conservés sur le papier, certaines sections sportives sont rabotées, les « classes sports », ou certains projets interdisciplinaires d'établissement sont supprimés et des projets de soutiens, notamment aux élèves non-nageurs, « en plus » sont désormais placés sur les horaires officiels ou supprimés. L'« Accompagnement Personnalisé » se faisant, avec la nouvelle réforme, sur les horaires obligatoires ! En clair, on nous demande, avec des augmentations d'effectifs et dans un territoire où les contraintes pratiques et d'échec scolaire sont déjà lourdes de faire mieux et de porter la responsabilité dans les établissements de la réussite des élèves alors que le cadre national ne fait qu'amputer ce qui fonctionnait et était nécessaire. Nos élèves ont besoin de plus et mieux d'Ecole pour construire du commun, et ce n'est pas les compétences méthodologiques et sociales qui vont suffire à leur transmettre l'accès à la culture, si riche soit elle des pratiques sportives et artistiques !

Les solutions affichées dans cette réforme : la pédagogie, donner du sens aux apprentissages et le travail avec les collègues à travers l'interdisciplinarité ! Comme si les profs d'EPS ne le faisaient pas déjà ???

Notre inquiétude : la « refondation » par le socle atteste l'exclusivité aux objectifs éducatifs du collège, en supprimant le réel sens qui se situe dans les apprentissages par la pratique dans les APSA enseignées. Il y a selon nous rupture du contrat pour nos élèves, qui en SSD comme ailleurs ont droit à l'accès à la réussite scolaire par l'accès à des savoirs de haut niveau !

De même, dans les programmes, l'absence d'attendus de fin de cycle clairs et de repères de progressivité centrés sur notre culture de référence reporte sur les équipes pédagogiques toute la responsabilité alors que les programmes officiels nationaux demandent des acquisitions hors-sol liées au socle : compétences méthodologiques, sociales, attitudes, d'analyse, connaissances réglementaires... ces éléments de cultures qui, déconnectés de la perspectives de progrès réel, n'ont plus de sens à être enseignés !

Enfin, coup de grâce : la disparition de l'épreuve EPS au Brevet des collèges. Ironie oblige, si les enseignants retiennent l'EPS dans l'évaluation des EPI, la discipline pratique essentielle de la formation des élèves sera évaluée au mieux à l'oral.

Le service public ne peut subir une telle démonstration de communication et d'enfumage. Au-delà de la stratégie du ministère et la manière d'imposer les réformes, au-delà du dialogue et des concertations, ce sont les inégalités entre les collèges que nous dénonçons et le leurre du localisme et du socle commun qui vont avec !

Hugo Pontais

Pétition à signer sur www.snefsu.net/

Le Conseil Départemental 93 met fin à la convention avec l'association de la base de loisirs de Champs-sur-Marne :

Annoncée fin mars par l'association ADAG, la fin de la convention avec le CD 93 pour le 31 août prochain bloque aujourd'hui la préparation de rentrée pour tous les collèges de SSD qui emmenaient les élèves de 6ème en classe APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) sur cette base appartenant au CD 93. La raison invoquée n'est pas claire, le communiqué de l'ADAG évoque « optimisation », « mutualisation des moyens », « regrouper des partenaires »... Pour l'avenir des salariés et les modalités de la nouvelle gestion « en régie directe » par le CD, pas d'information non plus !

Le département reste muet depuis ce jour et personne ne sait de quoi sera fait l'avenir de cette ressource fabuleuse que représente cette base de loisirs pour les enfants de notre département.

Et au-delà du choix terrible que ceci peut représenter, il n'est pas bon de pas laisser les profs d'EPS, les chefs d'établissements, les parents et les élèves sans réponse. Le SNEP-FSU 93, avec le SNUTER-FSU 93 (salariés territoriaux du CD) sont engagés pour conserver un accès à tous les jeunes à ce coin de verdure ainsi qu'à ses activités encadrées par des personnels qualifiés et attachés à leur mission auprès de tous les enfants de Seine Saint-Denis !

Plus d'infos : le site www.basedechamps.fr

Ou contacter : adag-loisirs@orange.fr ou directement le service « sports et loisirs » du CD93



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

La démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois décident d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.

La mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

Plus de 70% de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3.

Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour les jeunes.

Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.

Alors que certain-e-s parlent d'avancées, d'autres comme le Medef, jugent que le projet est vidé de son sens. Ce texte reste fidèle à son objectif de départ :

Inversion de la hiérarchie des normes (article 2). La primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salarié-e-s et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables... avec

pour finalité, l'inégalité entre les salarié-e-s d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social.

CONCOURENT À CETTE RÉGRESSION SOCIALE :

► **Les accords de développement et de maintien de l'emploi**

Depuis la loi de 2013 des accords d'entreprise « défensifs » peuvent être conclus en cas de difficultés économiques.

Ils peuvent imposer aux salarié-e-s des modifications de durée et d'organisation de travail ainsi que de rémunération, bien sûr en leur défaveur.

Désormais de tels accords régressifs seraient aussi possibles même si l'entreprise va bien! Et fini le licenciement économique si un salarié-e refuse une telle modification de son contrat de travail. L'entreprise ne sera pas tenue de faire un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et n'aura pas besoin de prouver qu'elle a des difficultés économiques.

► **L'assouplissement du licenciement économique**

La définition des difficultés économiques demeure plus que large : perte d'exploitation, réorganisation, auvergarde de la compétitivité, baisse de chiffres d'affaires, de commandes, ... ne permettant plus au/à la juge d'apprécier le sérieux et la réalité des difficultés économiques et des licenciements. Les dispositions empêchent aussi le/la salarié-e de contester le licenciement économique auprès du/de la juge prud'homal. Avec de telles mesures, ce n'est pas la peur d'embaucher qui est de mise mais bien celle de perdre son emploi pour les salarié-e-s. Que resterait-il donc, dans ces conditions, au CDI ?

► **Le référendum-chantage**

La possibilité pour les organisations syndicales minoritaires (30 % des voix aux élections professionnelles) de pouvoir demander un référendum pour valider un accord – régressif – signé avec l'employeur-euse.

Ceci s'opposerait aux choix des salarié-e-s dans les élections professionnelles, mettant à mal le principe de représentativité des organisations syndicales et l'exercice du droit d'opposition. C'est en vérité un véritable déni de démocratie sociale dont il s'agit.

On ne connaît que trop la sincérité d'un référendum placé sous le couperet de la délocalisation ou des suppressions d'emploi et le « libre arbitre » qu'il n résulte pour les salarié-e-s sommés de choisir entre garder la « garantie » de l'emploi ou leurs garanties, Smart en est un exemple.

► **Une médecine du travail au rabais et dévoyée**

Plutôt que de chercher à la développer, le projet de loi du L. Khomri entérine une situation déjà fragilisée. La visite médicale d'embauche est réservée aux seuls salarié-e-es affecté-e-es sur des postes pré-

sentant des risques particuliers, la périodicité des visites médicales est supprimée, la possibilité est ouverte à des non médecins pour faire les visites médicales et les études de postes... La médecine du travail est aussi attaquée par une réforme de l'aptitude.

Ainsi le rôle de la médecine du travail est radicalement transformé notamment en ne permettant plus de faire lien entre le travail et les affections subies de son fait. D'un rôle de prévention, elle mute à celui de délivrance d'un permis d'embaucher et de licencier.

► **La fonction publique également concernée**

Si ce projet de loi vise d'abord à modifier le Code du travail, les agent-e-s de la Fonction publique sont concerné-e-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions, qui pourraient être transposés dans le secteur public. En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de fonction publique sont la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, rapport national, local, temps de travail, etc.)

► **Pour les jeunes, le droit à l'avenir remis en cause**

Alors que les jeunes connaissent déjà la précarité pendant leurs études et leur insertion professionnelle, la loi travail est une véritable remise en cause de leur droit à l'avenir imposant de travailler plus pour gagner moins, tout en fragilisant leur parcours de vie en facilitant les licenciements.

Les organisations des pays voisins qui ont fait l'expérience d'une réforme du marché du travail dans un passé récent, Italie, Espagne, Portugal, bien sûr la Grèce mais également l'Allemagne mesurent les conséquences et interrogent très fortement la pertinence du projet gouvernemental en France. Leur position se traduit par des messages de solidarité et les grèves organisées actuellement.

La votation citoyenne organisée par les 7 organisations syndicales doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-es d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s de s'engager dans la mobilisation. PARTICIPEZ-Y EN DÉPOSANT LE BULLETIN DE VOTE !

LE TRAVAIL SOCIAL EN ÉTAT D'URGENCE

NON A LA CASSE DE NOS METIERS! ET DE NOS PROFESSIONS

Lancés le 16 octobre 2015 à l'initiative de la FSU, la CGT, de Solidaires, de la FAFP, de l'UNEF et du collectif Avenir éducatif, les Etats Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS) ont ponctué le début de l'année 2016 par un grand mouvement de rencontres et de réflexion dans les régions.

Bilan des EGATS 93

Dans notre département, une large intersyndicale s'est construite incluant la palette des représentations syndicales allant de la CNT à la FSU. Une Assemblée Générale s'est tenue le 28 janvier 2016 et a rassemblé près de 140 travailleurs sociaux à la bourse du travail de Bobigny. Elle a permis de construire les EGATS du 93 qui se sont tenus le 05 avril 2016 au même endroit.

Convergence des luttes !

Notre inscription dans le calendrier des luttes s'est concrétisée le 15 mars 2016 dans une journée de convergence des luttes. Le matin, une action coup de poing au pôle emploi de Montreuil a permis d'interpeller les chômeurs et chômeuses sur la dégradation du service public. A midi, nous avons rejoint les assistantes sociales de Paris qui se déclarent avec le SNUPAP « polysaturées ». Notre journée s'est poursuivie devant le siège du SYNEAS (organisation patronale du secteur social) pour défendre la CC66 à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, avec en toile de fond la mobilisation contre le projet de loi travail. S'élabore sur notre département un socle revendicatif commun afin de pouvoir porter une riposte à la hauteur des attaques multiformes subies aussi bien dans le secteur privé-associatif que public.



Cette journée s'est construite autour de 3 ateliers.

Le premier a permis le décryptage du plan d'action en faveur du travail social et du développement social.

Présentation des orientations préconisées par le gouvernement pour le travail social concernant trois points :

- La formation
- Le secret professionnel
- L'accueil inconditionnel de proximité et référent de parcours

Objectif : Construire un argumentaire militant pour informer nos collègues et tracer ensemble une ligne de résistance à la casse du travail social.

Le suivant s'intitulait : Progrès social, rêve général !

Quel moyen se donne une société pour l'épanouissement et l'émancipation de tout un chacun?

Y'a quelqu'un qui m'a dit...

Paroles par les participants et les visiteurs

« Formidable, extraordinaire! »
Assistante sociale de Bondy

« c'est très bien, trop bien, le programme est trop riche je n'ai pas pu tout faire »
Assistante sociale scolaire

Un éducateur de prévention a aussi regretté d'avoir du choisir entre la conférence gesticulée et le film qu'il souhaitait voir.

Un autre militant a apprécié la qualité des échanges et remercie les organisateurs d'avoir su offrir cette occasion unique d'échanges et d'émulations d'idées d'informations de propositions.

Les participants ont particulièrement apprécié la conférence gesticulée de Jacqueline Etienne-Leclerc à propos de « je tisse du lien social ou je me protège ». La conférence gesticule ayant la particularité de mélanger savoir théorique et expérience vécue.

L'espoir d'une société plus juste réside dans les solidarités concrètes tissées jour après jour. Seules des revendications communes et une convergence des luttes permettront de résister au démantèlement du travail social, des services publics et des droits sociaux.

Objectif : Préparer un plan de développement social durable en Seine Saint-Denis.

Le dernier a porté sur les services publics et sociaux à l'épreuve de la loi et de la concurrence.

Présentation de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) qui a ouvert la voie aux logiques de rentabilité de nos activités professionnelles à travers la dématérialisation, les appels à projets, les pressions de résultats entraînant la déshumanisation du travail social.

Objectif : Comprendre les mécanismes de marchandisation à l'œuvre dans les services publics et sociaux.

Trouver les moyens d'agir et de défendre des services de qualité pour les publics que nous accompagnons.

Le succès de cette journée a permis à l'intersyndicale de s'investir, de soutenir et d'accueillir le 1^{er} Festival du travail social.

Le festival du travail social : Pour une société solidaire et émancipation des personnes.

Pour défendre le social, Bobigny fait la fête, accueille et rassemble plus de 500 visiteurs.

Ce festival s'inscrit pleinement dans les EGATS contre la casse des diplômes et du travail social et pour une société solidaire et permettant l'émancipation des personnes.

Le 14 mai 2016 a permis de rassembler les professionnels, les personnes accompagnées, les familles et de très nombreuses personnes intéressées par le sujet, afin de témoigner et partager ce qui au quotidien peut tisser les solidarités et permettre à chacun de s'exprimer.



Rencontres, débats, expositions, concerts, théâtre-forum, projections de films, table de presse, médias alternatifs, salon du livre, zone de gratuité, espace enfants étaient proposés à cette occasion.

Plus de 500 assistant-es éducatrices-eurs de eurs sociaux, étudiantEs, publics de la Protection l'Aide Sociale à Nationale, des spécialisée, ou de l'enfance, la handicap. Les retraite, sont venus de l'Ile-de-France. Nous camarades de Tours, du Grand-Ouest, de Lyon et même des italiens! Et les participants n'avaient que l'embarras du choix pour organiser leur journée.



social-es, éducatrices-eurs, jeunes enfants, travailleuses-représentants tous les services Judiciaire de la Jeunesse, l'Enfance, l'Education associations de prévention intervenant dans la protection psychiatrie ou encore le participants, en activité et à la l'ensemble des départements de avons aussi rencontré des

Les différents ateliers, projections et débats ont été l'occasion de marquer le rôle du travail social dans les luttes d'aujourd'hui contre les attaques faites à notre société : la loi El Khomri et son lot de régressions sociales, les Social Impact Bond, outils de marchandisation et ubérisation du Travail Social, ainsi que les appels à projets qui précarisent les services publics et les associations.

L'atelier « Quelle place laissée à l'éducatif » a été le lieu d'un riche échange à propos de la place de l'éducatif et ses limites.

L'atelier « Mobilisations collectives, modes d'actions, convergence des luttes » a réuni les acteurs des EGATS et de la commission action travail social de Nuit Debout (CATS) a été propice au partage et à la poursuite des luttes pour les militantEs, syndicalistes, professionnelLEs, étudiantEs. De nombreuses propositions en sont sorties.

Demain, nous continuons à construire la mobilisation et la convergence des luttes.

Le SNUASFP sait très bien que s'attaquer aux diplômes d'Etat des travailleurs sociaux, c'est s'attaquer avant tout au public et à l'ensemble de la société. C'est pourquoi, le SNUASFP et la FSU ont pris toute leur part dans la préparation et la réussite de cet évènement.

LE TRAVAIL SOCIAL ET NOS METIERS ON LES AIME ET ON LES DEFEND!

Dossier réalisé par Adélaïde Antore, Cristel Choffel, Ingrid Chateau, Gaël Mouyen.



Travailleur social unique : Des craintes non fondées?

De janvier à décembre 2014, la Commission Professionnelle Consultative (CPC) anime, dans le cadre des États Généraux du Travail social commandités par le gouvernement, un groupe de travail métiers et complémentarité en lien avec ses réflexions sur l'architecture des diplômes. L'une des propositions portées par la CPC, un diplôme par niveau de qualification, suscite un tollé et une forte mobilisation des professionnels, des étudiants et des formateurs, car elle est porteuse de la disparition des diplômes voire des métiers.

Décembre 2014, le rapport sur l'architecture des diplômes de travail social examiné à la CPC est adopté malgré l'opposition quasi unanime des syndicats : 6 contre (CFDT-CGT-FO) et une abstention (CFTC).

Septembre 2015, une mission de concertation élargie, confiée à Brigitte DURGUIGNON, Députée du Pas de Calais, rend ses conclusions censées rassurer quelle que soit l'option retenue, la mission recommande de conserver la dénomination des diplômes d'état tels qu'ils figurent au code de l'action sociale et des familles... ??

Février 2016, Madame Ségolène Rouville secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions, demande officiellement, à la CPC, « de préparer la ingénierie de l'ensemble des formations sociales, afin qu'elles s'ordonnent dans une architecture harmonieuse du niveau V au niveau I autour d'un corpus commun de connaissances et de compétences ».

Le gouvernement est passé en force en fusionnant les diplômes d'état de niveau V d'Aide Médico-Psychologique, d'Auxiliaire de Vie Sociale, avec adjonction des Auxiliaires de Vie Scolaire, par la création d'un diplôme unique d'Accompagnement Éducatif et Social (DEAES) (décret du 29 janvier 2016).

Il s'attaque maintenant au niveau III avec une méthode, un calendrier et un cahier des charges traduisant une absence de volonté d'instaurer un véritable débat démocratique. Le rythme effréné des réunions imposées à la CPC afin de répondre au cahier des charges est inadmissible, neutralise toute réelle concertation et enkyeste le travail.

Les organisations syndicales et les collectifs sont convaincus que se joue à la CPC l'avenir du travail social, voire son existence.

Dans un contexte fortement marqué par les politiques néolibérales d'austérité, la réorganisation territoriale accélère les abandons de missions, éloigne le public des lieux d'accueil, accentue la précarité des populations.

Aux logiques actuelles de rentabilité, de financiarisation et de marchandisation, d'exigences normatives, de partage d'information, de « secret partagé », de contrôle social généralisé, il doit être opposé une autre conception du travail social contribuant au renforcement des liens sociaux, favorables au « vivre ensemble », basés sur l'humain, le collectif... valeurs dont sont porteurs nos métiers et les diplômes d'état qui les protègent.

Les États généraux alternatifs du travail social (EGATS), créés à l'initiative de la CGT, de FSU, de Solidaires SUD Santé Sociaux SUD CT, de la FAFP, de l'UNEF et du collectif avenir éduc appellent à un rassemblement devant la CPC le 23 mai et à une manifestation le 21 juin 2016 contre la casse des métiers, pour le maintien des stages longs et de la spécificité des diplômes et pour une reconnaissance statutaire et salariale des qualifications des métiers « historiques » se traduisant par la catégorie A dans la fonction publique et le statut cadre dans le secteur privé.

RENDEZ-VOUS LE 21 JUIN 2016

Vers l'individualisation complète des droits et la fin des garanties collectives ?

A peine ses 70 ans fêtés, l'esprit de solidarité de la Sécurité Sociale pourrait être mis à mal dans le cadre du Compte Personnel d'Activité repris dans la loi travail (EL KHOMRI).

Historique d'une grande conquête ouvrière

Les premières formes de protection sociale sont des créations ouvrières. Pour l'essentiel, elles prennent forme au moment de la révolution industrielle ; cette dernière modifie les conditions de travail et provoque des risques nouveaux, des accidents plus nombreux, des maladies et déjà le chômage. Il n'existe alors aucun système de protection. Invalides, blessés, malades, usés par la vieillesse, sont au même régime : sans travail pas de revenu ! Penser, puis construire des dispositifs de protection sociale, pour un mouvement ouvrier naissant, n'est pas chose aisée.

C'est en s'organisant, en faisant grandir la conscience de la solidarité des intérêts de classe que les travailleurs trouvent la voie pour, avec leurs luttes, imposer peu à peu la satisfaction de leurs besoins sociaux. Au début de cette construction solidaire, les ouvriers d'une même activité fondent les mutuelles qui dispensent une couverture des risques. Elles servent aussi à organiser la résistance à l'exploitation patronale à l'image de la révolte des Canuts lyonnais en 1834. Inquiets les patrons des grandes entreprises, qui se heurtent aussi à la naissance du syndicalisme (1895), fondent leurs œuvres sociales en espérant intégrer les travailleurs à l'entreprise.

C'est en 1910 que la loi institue les retraites ouvrières et paysannes obligatoires. La CGT combat le système de cotisation qui pèse sur les salaires, la faiblesse des prestations et le principe de capitalisation. Cette loi sera vite caduque parce qu'inefficace face aux besoins sanitaires à la sortie de la guerre.

La loi de 1928 instaure le système d'assurances sociales mais l'opposition des patrons et des élus de droite en empêche son application jusqu'en 1930 ! Ces assurances organisent une couverture pour la maladie (indemnités journalières à 50 % du salaire avec un délai de carence de 6 jours), la maternité, l'invalidité (pension pour une incapacité des deux tiers), la vieillesse et le décès (capital très faible). C'est aux patrons marqués par la doctrine sociale de l'Église que nous devons l'origine des allocations familiales.

Les lois de 1932 et 1938 les généralisent, l'action politique que les allocations familiales exercent sur la démographie sera vite doublée par le gouvernement de Vichy et le « familialisme d'État » basé sur le renvoi des femmes au foyer. Au début des années 1940 un système de protection sociale est en place ; il n'est ni obligatoire ni général, et il est assurantiel. Pour une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, il faut attendre le Conseil national de la Résistance (CNR).

C'est en effet dans les combats de la Résistance que se forge l'exigence de progrès sociaux et démocratiques. À la Libération le CNR, dans lequel sont représentées la CGT et la CFTC, prévoit : « **un plan complet de sécurité**

sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail, avec la gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'Etat. (...) Une retraite permettant aux vieux travailleurs définir dignement leurs jours. »

L'affaire fait débat à l'Assemblée consultative provisoire. Ambroise Croizat, Secrétaire général de la Fédération CGT des métaux et député du PCF est à la manœuvre, puis Georges Buisson, secrétaire de la CGT, est désigné rapporteur : le 4 octobre 1945, l'Assemblée adopte le plan de sécurité sociale sous la forme d'une ordonnance. Ambroise Croizat, devenu ministre du travail, et Pierre Laroque, directeur général des Assurances sociales, mettent en œuvre les ordonnances.

La loi de généralisation de la Sécurité sociale est adoptée le 22 mai 1946.

Désormais la sécurité sociale est un droit fondamental et non plus un mécanisme d'assurance pour couvrir un risque. Cette transformation fondamentale est tout de suite combattue.

Le patronat et une partie de la droite tentent d'enrayer sa mise en place, au contraire la CGT s'y engage résolument. Les premières élections aux conseils d'administration des Caisses de Sécurité sociale et d'allocations familiales ont lieu le 24 avril 1947. Près de trois salariés sur quatre votent, la CGT est prédominante dans 109 des 124 caisses de Sécu et dans 101 des 111 caisses d'allocations familiales. Un résultat qui n'arrête pas les attaques réactionnaires qui prétendent que le système est trop coûteux pour les entreprises, inadapté à l'évolution démographique, attentatoire aux libertés individuelles... Les assureurs privés ne reculent devant aucune argumentation !

Défendue par les salariés, la Sécurité sociale résiste mais peu à peu les coups amputent le système :

- 1949 premières diminutions de prestations ;
- 1959 majoration du ticket modérateur
- 1967 éclatement du système en trois caisses, suppression des élections aux conseils d'administration, augmentation du ticket modérateur
- à partir de 1974 et depuis cette date diverses mesures tendent à freiner les dépenses sociales et visent à reporter la charge de leur financement sur les ménages.
- 1983 création du forfait hospitalier
- 1990 création de la CSG
- 1995 plan Juppé
- 2003- 2010 réformes des retraites
- 2004-2009 réformes du système de santé et d'assurance maladie

2016 CPA et Loi travail ?

Droits Présenté comme un outil de sécurisation des salariés, le compte personnel d'activité accompagne le mouvement d'individualisation au détriment du collectif.

Qu'est-ce que le compte personnel d'activité? Rien encore. Un article de la loi Rebsamen du 17 août a créé la coquille, le CPA devant rassembler pour chaque personne les « droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son statut ». Pour le reste, le contenu, les modalités, donc la portée réelle du dispositif, tout reste à construire. C'est la ministre du Travail, Myriam El Khomri, qui dans le cadre de la loi travail dévoile les modalités.

Durant tout le dernier semestre 2015, ce dispositif est vanté comme LA grande réforme sociale du quinquennat par un gouvernement qui ne lésine pas sur les grands mots: le CPA doterait le salarié d'un « capital », « un patrimoine qui lui appartienne en propre, qui sera fonction de son activité », selon le président François Hollande. Il poserait « les bases d'une véritable sécurité sociale professionnelle », selon le premier ministre, Manuel Valls, qui reprend à dessein la revendication avancée depuis des années par les organisations syndicales... De la part de ceux qui ont facilité les licenciements économiques par la loi dite de sécurisation de l'emploi, et qui proposent le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, le discours laisse sceptique.

Le Compte Personnel d'Activité devrait être mis en place à compter du 1er janvier 2017.

D'après le rapport de France Stratégie, le CPA pourrait inclure l'actuel compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), les comptes épargne-temps (CET), mais aussi les droits à l'assurance-chômage, à l'assurance-maladie, à la retraite. Il s'agirait d'attacher ces droits à l'individu et non plus à son contrat de travail, de manière à les rendre « portables » tout au long de la vie. Ils seraient par ailleurs convertis en « points » et « fongibles » : le CET pourrait être transformé en formation, etc. Le système, s'il fonctionne, permettrait une certaine souplesse et liberté pour les salariés dans l'utilisation de leurs droits. Mais il accompagne aussi un mouvement de flexibilité et de précarisation des salariés, et porte une logique d'individualisation des droits dans des domaines jusqu'alors collectifs, comme l'assurance-maladie ou le chômage, d'où un possible big-bang. Le commissaire général de France Stratégie, Jean Pisani-Ferry, ne cache pas d'ailleurs que le CPA « conduira inévitablement à repenser l'organisation de la protection sociale ».

Pour la FSU, s'il y a un enjeu à discuter de ce que devrait être le CPA, c'est bien pour aboutir à une amélioration de la situation pour tous les agents, à une meilleure visibilité des droits et à une meilleure utilisation des possibilités qui s'offrent aux agent-es tant pour les mobilités choisies, les choix de carrières que pour leur permettre de concilier mieux leurs différents temps tout au long de la vie.

Pour la FSU, il convient d'éviter le double écueil d'aboutir à une usine à gaz ou à une coquille vide. Il s'agit bien au contraire de construire un outil utile à tous

les agents et à tous les salariés, facilitant l'accès aux droits.

Il est clair que l'individualisation de ce compte (puisque'il est à portée universelle) ne doit pas dans la Fonction publique se trouver en contradiction avec les droits statutaires et collectifs.

La FSU est d'ores et déjà porteuse de réflexions et de propositions.

Tous les agents doivent bénéficier d'une formation initiale et continue, sur le temps de travail, qui ne se réduise pas à l'adaptation au poste, mais favorise l'accomplissement personnel sous toutes ses formes et soutienne les projets de carrière et de mobilité.

La discussion du CPA est donc liée à celle de la formation dans la Fonction publique. La FSU demande donc notamment que soit mis en place un véritable plan de formation continue. Cela passe très certainement par la mise en place d'obligations minimales et volontaristes de la part des employeurs publics. Par ailleurs, il est urgent de prévoir un accompagnement des agent-es qui font le choix de mobilité professionnelle (mobilité à l'intérieur d'un versant, entre versants, et vers le secteur privé).

Pour la FSU, il s'agit bien de reconnaître des droits dans le cadre d'une sécurité sociale professionnelle constituée de droits individuels et garantis collectivement.

Nouveaux, précis, concrets, liés au fait même d'être travailleur ils doivent compléter les autres volets de la protection sociale et les conforter.

Cet objectif est indissociable de notre recherche d'une société de plein emploi, d'inclusion sociale pour un développement économique et humain durable.

En effet, sous couvert de parcours professionnels individualisés, le projet du CPA renvoie à l'individualisation des moyens par le biais de l'objet même de compte. Un compte qui capitaliserait uniquement des droits, sans collecte ni moyens dédiés supplémentaires, serait alors un compte virtuel pour des droits virtuels.

Si nous restons dans le cadre gouvernemental, le risque est donc de deux ordres. Nous pouvons aboutir, soit à un compte capitalisant des droits virtuels, soit à un compte capitalisant des unités (heures – points – euros...) transférables sous certaines conditions d'un droit à un autre, qui constituerait le « capital social » de l'individu.

Ce dernier modèle, par capitalisation semble avoir les faveurs du gouvernement et d'une partie des négociateurs. Il renvoie sur la personne la responsabilité de son « employabilité » pour la partie formation professionnelle, mais également de sa santé, de sa retraite, de sa famille, de son logement, de son indemnisation chômage (...) pour les autres volets de la protection sociale.

Il remet en cause notre modèle social fondé sur le système de protection sociale reposant sur la solidarité et la répartition. **Le tout individuel et le « chacun pour soi » remplaceront les garanties communes et feront taire les revendications collectives et les mobilisations pour les rendre toujours meilleures.**

Didier Broch

Votation citoyenne



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : _____

Salarié-e du public

Salarié-e du privé

Etudiant-e/lycéen-ne

Retraité-e

Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : _____

Retrait du projet de loi travail

Pour

Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s

Oui

Non

Signature :

Commentaires :

***A retourner à : FSU 93 - Bourse départementale du travail -
Place de la Libération - 93016 - Bobigny Cedex***